

Commune de PRADINES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, , SCHIMITZ Jean-Marc, GASDON Maxime, GASDON Maxime, RIVIERE Mickaël.

Etait absente : SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 13 juin 2024.

A L' ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.

Délibérations :

- ✓ Rapport RPQS 2023.
- ✓ Reprise de concession en état d'abandon
- ✓ Choix de l'entreprise pour ravalement de façade

Sujets à discuter :

- ✓ Point sur le devenir de la maison GRAS
- ✓ Point sur les travaux du Préau
- ✓ Portail de la salle des fêtes.
- ✓ Appartement 2^{ème} étage du bâtiment Ex-Mairie : choix des artisans.
- ✓ Point sur la voirie.
- ✓ Demande d'un habitant pour l'achat d'une parcelle de terrain communal.
- Questions diverses.

- ✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal** : il est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- ✓ **Rapport RPQS 2023.**

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de l'Assainissement ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est consultable en Mairie.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PRADINES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération. Il sera également annexé au présent procès-verbal.

- ✓ **Reprise de concession en état d'abandon**

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste dans l'ancien cimetière. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et complexe et a été engagée le 28 septembre 2018 (date du 1^{er} constat d'abandon) et vise 51 concessions.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions concernées, permettant ainsi au Maire de prendre un arrêté individuel de reprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23

Considérant que les concessions dont il s'agit sont perpétuelles et en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les

maintenir en bon état d'entretien et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

APRES AVOIR ENTENDU CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- ✓ **Donne un avis favorable** à la reprise des concessions qui sont en état d'abandon mentionnées dans la liste annexée à la présente délibération.
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal** prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la délibération en vigueur.
- ✓ **Décide** que les terrains ainsi libérés pourront être mis en service pour de nouvelles concessions.
- ✓ **Charge** Mr le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La liste annexée à cette délibération sera ajoutée à la fin de ce PV.

✓ **Choix de l'entreprise pour ravalement de façade du préau de la MAM**

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2024 voté prévoit une opération de ravalement de façades du préau situé à proximité de la maison des assistantes maternelles.

Une consultation a été lancée. Trois devis ont été reçus. Les délais de réalisation des travaux sont variables selon les entreprises.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la moins-disante LGM pour un montant de 11 540 €HT, soit 13 848,57 € TTC.

Sujets à discuter :

✓ **Point sur le devenir de la maison GRAS**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur les projets relatifs à la maison achetée par la commune à Jean-Louis GRAS.

Il a reçu les représentants d'OPHEOR qui ne sont pas intéressés pour créer des logements destinés aux personnes âgées. Dans un second rendez-vous en juin 2024, ils sont venus présenter un projet de construction de deux maisons mais cela ne correspond pas au projet du Conseil Municipal souhaitant des logements plutôt destinés aux personnes âgées.

Parallèlement, le partenariat avec LOIRE HABITAT peut s'avérer intéressant, en lien avec la COPLER (« Petites Villes de demain ») et EPORA qui pourrait nous apporter son aide pour la partie relative à la démolition de l'existant. De plus, ces dépenses pourraient être subventionnées. Enfin, nous avons été conseillés par Justine MOLLEN (COPLER) pour solliciter les services de l'architecte-conseil afin d'avoir un avis éclairé sur la gestion de la démolition du mur situé du côté de la maison de Mr et Mme Bernard LACOMBE.

Enfin, le Conseil Municipal discute sur le choix du locataire si Loire Habitat porte ce projet. Il en ressort que ces logements seront dédiés aux personnes âgées en priorité.

✓ **Point sur les travaux du Préau**

Véronique FESSY présente les travaux débutés pour la transformation du préau en salle de réunion. Les travaux de maçonnerie ont été réalisés. Les menuisiers devraient intervenir prochainement.

✓ **Portail de la salle des fêtes.**

Depuis le dernier Conseil Municipal, nous avons reçu un devis de Bryan PARLATI, ferronnier d'art à qui il a été demandé un devis pour le changement du portail de la salle des fêtes. Il lui était également demandé de proposer un projet pouvant s'harmoniser avec la salle des fêtes

Le Maire présente son projet. Le Conseil Municipal n'approuve pas le modèle. Le montant de son devis s'élève à 6 974 € TTC.

Le Conseil Municipal décide donc de demander des devis à d'autres entreprises.

✓ **Appartement 2^{ème} étage du bâtiment Ex-Mairie : choix des artisans.**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire poser des tirants. Mais la plupart des entreprises ne les posent pas. Des devis ont donc été demandés à deux artisans :

- Bryan Parlati pour un montant de 1 991 € TTC
- LGM pour un montant de 2 114 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir Bryan Parlati pour un montant de 1991 € TTC.

Le Maire conclut que nous sommes dans l'attente de devis d'un plaquiste pour le plafond.

✓ **Point sur la voirie.**

Hubert MONDIERE informe au Conseil Municipal que les travaux des trottoirs attribués à Eurovia lors du Conseil Municipal du 30 avril 2024 débiteront en septembre 2024.

Il ajoute qu'il est en attente de devis pour la Voirie et qu'une commission « Voirie » sera réunie prochainement.

✓ **Demande d'un habitant pour l'achat d'une parcelle de terrain communal.**

Le Maire procède à la lecture d'un courrier de Mme THELIS souhaitant acheter le terrain situé en-dessous de son terrain.

Après discussion au sein du Conseil Municipal, celui-ci décide de ne pas mettre en vente ce terrain communal qui est situé au-dessus de la station d'épuration.

✓ **Compte-rendu du Conseil d'école :**

Danielle LACOUR, adjointe en charge du périscolaire, présente le compte-rendu du dernier Conseil d'école qui s'est tenu le 13 juin 2024 :

- **Bilan des projets relatifs à l'éducation à la sécurité routière** : vélo, permis piéton, les interventions de la COPLER en partenariat avec l'ASAJ, le parcours culturel avec les sorties maternelles et CM, l'école à l'extérieur les mardis après-midis pour le CM1-CM2, les sorties scolaires de fin d'année, la liaison des CM2 avec le collège et le parcours citoyen.
- **Préparation de la rentrée** :
 - départ de deux enseignantes (Mme Bernet et Mme Mathevet), de l'aide de classe enfantine (Léa Lassaingne en emploi aidé). Une nouvelle personne sera recrutée en emploi aidé à partir de septembre 2024.
 - Légère augmentation des effectifs avec l'accueil de 101 élèves dont 8 nouvelles familles.
- **Questions diverses** :
 - **Garderie du soir dans la cour du bas** : des investissements sont prévus pour cette cour et notamment des jeux extérieurs en concertation avec les enfants qui peuvent émettre des propositions. Depuis quelques semaines, la garderie du soir a lieu dans cette cour. Ce changement est très apprécié par les enfants et en cas d'intempéries, ces derniers peuvent se mettre à l'abri à l'intérieur de la salle. Il est également possible qu'ils fassent leurs devoirs en autonomie. Cette salle continuera d'accueillir la garderie à la rentrée de septembre 2024.
 - **Modification des horaires de la garderie à la rentrée** (cf.délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2024) : elle sera ouverte à partir de 07h15 et fermera à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et 18h les vendredis.
 - **Centre de loisirs ouvert le mercredi et durant les vacances scolaires.** L'année prochaine sera décisive sur le maintien ou non du centre selon sa fréquentation. Les familles sont invitées à inscrire leur(s) enfant(s) au centre de loisirs à Pradines selon leurs besoins.
 - **Equipement informatique** : la Mairie va acquérir 10 nouveaux PC dont 5 pour la rentrée et 5 autres plus tard. Un nouveau photocopieur a été installé à l'école.
 - **Cadeaux de fin d'année financés par la Mairie** , en l'occurrence 9 calculatrices pour les CM2 entrant en 6^{ème}.
 - **Nécessité de quelques travaux d'entretien dans les salles de classe** : c'est la salle de classe de l'école maternelle qui nécessite le plus de travaux.

- **Questions diverses.**

- **Illuminations** : Danielle LACOUR informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les guirlandes de sapin défectueuses. Une commande sera passée auprès de Décolum pour un montant de 1 932 € TTC, ce tarif étant une promotion intéressante.
- **Statistiques radars pédagogiques** : Jean-Marc HETSCH, adjoint, présente les statistiques des vitesses du radar pédagogique installé à l'entrée de Pradines. Il en ressort de grands excès de vitesse dans le sens entrant et sortant. Face à ce constat, le Conseil Municipal souhaite renforcer la sécurité des riverains par la pose éventuelle d'un dos d'âne pour freiner la vitesse. Un second point sera fait au prochain Conseil Municipal.
- **Bureau de vote élections législatives** :

Le 30 juin 2024

8h-10h	Mickaël AUPERT- Sylvie DENIS- Mickaël GOUJON
10h-12h	Danielle LACOUR- Maxime GASDON- Ludivine SEIGNERET
12h-14h	Magali BOULLIER- Jean-Marc HETSCH- Patrick LARRAY
14h-16h	Jean- Marc SCHIMITZ- Charles BRUN- Nathalie CHATAL
16h-18h	Mickaël RIVIERE- Laurent PIVOT- Hubert MONDIERE

Le 07 Juillet 2024

8h-10h	Mickaël AUPERT - Mickaël GOUJON – Gabriel DESBROSSE
10h-12h	Danielle LACOUR- Ludivine SEIGNERET- Audrey MILLET
12h-14h	Sylvie DENIS- Charles BRUN- Jean- Marc SCHIMITZ
14h-16h	M BOULLIER-Nathalie CHATAL – Jean-Marc SCHIMITZ- Charles BRUN
16h-18h	Mickaël RIVIERE- Laurent PIVOT- Patrick LARRAY